



**Rapport Weiss- Rebière : Une forte volonté de transformer la présence
et le rôle des services de l'Etat au plan local !**

Le rapport tant attendu, commandé par le Premier ministre, appelé « Réate 2 » par FO, vient d'être rendu. La FGF-FO, qui avait refusé de participer à des grandes 'messes' intersyndicales, a été auditionnée deux fois en bilatéral.

La délégation était composée de Pascal Pavageau, Secrétaire Confédéral, de Christian Grolier et de Claude Simoneau.

En accord avec la Confédération, nous avons également refusé d'apporter une contribution écrite au projet des rapporteurs.

Bien entendu, nous avons rappelé les positions et revendications de Force Ouvrière comme le retour à des directions départementales ministérielles, l'impact négatif des DDI, la perte de sens pour les agents et les incohérences de gestion, de conditions de travail, etc.

Comme nous l'avons indiqué dans le Flash info du 27 juin dernier, le rapport relève des constats et dysfonctionnements de la Réate 1 que FO avait explicités dans son « livre noir de la RGPP » comme la rupture entre les DDI et les ministères de tutelle, des pertes de repère pour les agents, et des tâches administratives et "lolfiennes" sans fin.

Pour autant, les solutions proposées ne nous conviennent pas.

Sur l'organisation même des DDI, pas de remise en cause de l'interministérialité. Pire elle est renforcée !

Trois scénarii :

Un basé sur le maintien des structures existantes : DDT, DDPP, DDCS, les deux dernières changeraient d'appellation, sous la condition de la « sanctuarisation » des effectifs, le moins mauvais.

Et deux autres axés sur :

- La suppression de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), le maintien de la Direction départementale de la protection de la population qui changerait de nom et pourrait s'appeler Direction départementale de la Consommation et de l'alimentation.
- La suppression de la DDCS et de la DDPP qui, pour l'ensemble de leurs missions respectives, seraient redéployées en unités territoriales de la DIRECCTE, de la DRAAF et de la DRJSCS. Seule la DDT(M) resterait.

Sur la gestion des crédits y compris de personnels, les rapporteurs proposent deux options :

- Soit impliquer le Préfet de région dans le dialogue de gestion annuel avec le Directeur régional concerné et chaque ministère de tutelle.
- soit regrouper l'ensemble des crédits (personnels y compris) dans un seul BOP (Budget opérationnel de programme) placé sous l'autorité du Préfet de région ! L'interministérialité généralisée et la rupture définitive entre les ministères et leurs agents. Ainsi naîtraient les CAPI (CAP Interministérielles) en totale opposition avec nos CAP de corps et nos syndicats nationaux.

De plus en faisant du Préfet de région l'homme fort de l'Etat, cela permet de contrebalancer et de traiter d'égal à égal avec le Président du Conseil régional pour définir de concert l'organisation des politiques publiques. Cela renforce aussi un rapprochement de deux versants de la fonction publique (Etat et Territorial)

Avec l'inter fonctions publiques, l'interministérialité devient le fil conducteur de l'ensemble du rapport puisqu'il est même proposé que l'ensemble du chantier de la Réate 2 soit confié, pour le compte du Premier ministre, au Secrétaire général du gouvernement.

Les enjeux statutaires sont évidemment de mises. En expliquant qu'il faut « partir » des missions de service public à engager en faveur des territoires et des citoyens, les rapporteurs encouragent à dresser la liste des missions, de compétences, de qualifications et d'expertise nécessaire en s'appuyant sur le Répertoire interministériel des métiers.

On peut de fait légitimement s'interroger sur l'avenir des statuts particuliers de corps qui pourtant, par définition, sont construits pour répondre à des missions spécifiques de l'Etat. Les rapporteurs évoquent par ailleurs que ce travail de définition des missions doit être fait avant la continuité des fusions de corps.

Les régimes indemnitaires sont également identifiés comme devant être alignés et communs à tous les agents des DDI pour faciliter la gestion du Préfet de région.

A nouveau l'interministérialité est omniprésente...

Enfin, s'agissant des sous-préfectures, des Directions départementales des finances publiques et des rectorats, le rapport reste prudent, même s'il parle de coordination ou d'interactions.

Pour les sous-préfectures, en particulier, il renvoie l'organisation infra-départementale à des discussions propres au Ministère de l'Intérieur.

Analyse de la FGF-FO :

En dénommant dès le début, cette mission « Réate 2 », FORCE OUVRIERE ne s'est pas trompée !

Tout d'abord, le changement de cap n'est pas pour maintenant, les rapporteurs rejettent toute idée de revenir en arrière et de recréer des directions départementales ministérielles.

Ensuite, en proposant de moderniser l'action et la présence de l'Etat au plan local, ils rappellent que ces préconisations sont cadrées par la nécessité d'un retour à l'équilibre budgétaire (donc la continuité de l'austérité) et par les redéploiements d'effectifs vers les missions prioritaires (donc des suppressions de postes).

S'appuyant sur la faiblesse de certaines DDI (seuil critique d'effectifs, missions irréalisables, illisibilité des structures, etc.), ils proposent de nouveaux scénarii dont l'un entraînerait la suppression de deux DDI, à savoir la DDPP et la DDCS.

Enfin, la volonté de mutualiser l'action de l'Etat et celle des collectivités est clairement affichée.

Interministérialité, inter fonctions publiques, maisons de services publics demain, tout cela doit nous interroger sur l'avenir (voire la disparition) des services publics de l'Etat au plan départemental.

FO a demandé que le CIMAP (Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique) du 17 juillet ne présente aucune piste avant que le gouvernement n'ait rencontré les organisations syndicales et expliquer ces choix.

Le Premier ministre s'y est engagé au plus niveau de Force Ouvrière. Espérons que ces engagements seront tenus...

A suivre...